

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 957

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Guy Bricout, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Naegelen,
Mme Sanquer et Mme Thill**ARTICLE 14**

Compléter cet article par les mots :

« et le mot : « biens » est remplacé par le mot « lieux ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. L'introduction de la notion de surveillance contre les actes de terrorisme par l'article 14 implique qu'il ne s'agit plus simplement de protéger les biens.